

# LA GAZOULETTE

LA GAZETTE OFFICIELLE DE TOULOUZETTE



## LE MOT DU MAIRE

Par Guillaume LALANNE

Comme en témoigne la photo ci-dessus, les pelleteuses sont rentrées en action pour entamer le 2ème gros projet du mandat à savoir la rénovation de l'école et de la cantine scolaire. Partant de la nécessité de refaire les toilettes vétustes et de mettre aux normes la salle de restauration, nous avons confié à l'architecte HALLAK et au géomètre LA GOUTE la mission de nous livrer un bâtiment opérationnel pour la rentrée de septembre 2023. Des travaux annexes sont venus se greffer à l'opération comme la mise aux normes de l'assainissement des divers locaux communaux. Un bon taux de subventionnement ainsi qu'un prêt de 80 000€ sur 10 ans vont permettre à notre collectivité de supporter l'équilibre financier de ces travaux sans porter trop de préjudice à notre budget.

Comme évoqué lors de la cérémonie des vœux le 8 janvier dernier, les projets devraient s'enchaîner au cours de ce mandat puisque la réfection de la toiture des arènes par du photovoltaïque est toujours d'actualité. Un dossier de subvention vient tout juste d'être déposé et, en cas d'avis favorable, nous pourrions envisager de débiter cette opération dès la fin de l'année.

Enfin, l'acquisition d'un terrain constructible de 5 300 m<sup>2</sup> par la commune le 12 janvier 2023 va permettre d'envisager un projet de lotissement sur les terrains jouxtant les arènes.

En bref, pas de quoi s'ennuyer d'ici la fin du mandat...

Bonne lecture à tous

### DANS CE NUMERO

- Week-end festif du club taurin
- AG de l'amicale culturelle
- Le banquet des pompiers
- Le tri à la source des biodéchets
- La révision du PLUI
- L'état civil 2022 de la commune

### DATES A RETENIR

- Samedi 11 mars à 11h  
Assemblée Générale du club taurin
- Dimanche 12 mars à 12h  
Journée coursayre du club taurin
- Dimanche 9 avril 12h  
Repas des chasseurs
- Samedi 13 mai à 9h  
Journée citoyenne (A CONFIRMER)



**RAPPEL  
VIDANGE GROUPEE DE  
FOSSES SEPTIQUES**

La société LABAT Assainissement Vidange propose des tarifs avantageux aux habitants du village souhaitant faire vider leurs fosses. Cette réduction d'environ 25% par rapport au tarif normal devient effective dès lors que 8 interventions sont programmées sur la commune. A ce jour, nous n'avons pas atteint ce nombre suffisant. Dernier délai fixé au 15 mars pour faire connaître votre besoin à la mairie.

# WEEK-END FESTIF DU CLUB TAURIN DU 11 ET 12 MARS



**TOULOUZETTE**

Course Landaise comptant pour le challenge Landes Béarn et le Boléro d'argent

**GANADERIA : ARMAGNACAISE**  
**CUADRILLA : Gaëtan LABASTE**

Harmonie: Sainte Cécile de Doazit  
Débisaire: Didier GOEYTES

Menu 18€ (6 à 12 ans 8€)

**Velouté de légumes / côte à l'os - frites**  
**fromage de brebis - salade / nid d'abeille**  
**café - digestif**

Inscriptions auprès de Louis: 06 81 67 74 54 ou Thierry: 06 13 79 78 16  
Repas uniquement sur réservation

Mr le Pdt Club Taurin de Toulouzette Nicolas **MARBAT**  
Mr le maire de TOULOUZETTE Guillaume **LALANNE**

UNION CLUBS TAURINS FRANCE

Le récépissé du journal officiel de déclaration de création d'une association date du jeudi 22 avril 1976 et officialise la naissance du club taurin de Toulouzette. Association qui organise les festivités dans le village et qui, grâce à ses arènes couvertes, planifie des spectacles de courses landaises durant l'année, d'où le nom donné de club taurin.

Au fil du temps, de toutes les générations qui se sont succédées et qui se succéderont, Toulouzette est devenu une date qui ne laisse pas insensible les connaisseurs de course landaise, acteurs et ganadères. L'hospitalité, la reconnaissance d'un savoir-faire et savoir-être, la rapidité de la piste, des gradins au plus près des acteurs, les notes de l'harmonie musicale de DOAZIT donnent un cachet à Toulouzette.

D'apparence trompeuse vue de l'extérieur, les arènes à l'intérieur sont chaleureuses et bien vivantes. Candidate au patrimoine immatériel de l'UNESCO, la course landaise est bien culturelle et Toulouzette y apporte sa pierre à l'édifice depuis 47 ans. Nous vous attendons nombreux au repas et à la course landaise du dimanche 12 mars.

Adarre course !

Pour ceux qui souhaiteraient rejoindre l'association du comité des fêtes / club taurin, n'hésitez pas à contacter son président Nicolas **MARBAT** (06 87 20 15 90). L'assemblée générale aura lieu la veille le samedi 11 mars à 11h. Vous y serez toutes et tous les bienvenus.

## L'AMICALE CULTURELLE A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE

Le dimanche 5 février 2023, l'association l'Amicale Culturelle de Toulouzette, gestionnaire de l'activité du café associatif l'Ecole buissonnière, a présenté son rapport d'activité lors de son Assemblée Générale.

Près de 80 personnes étaient présentes pour participer à ce rassemblement.

Au cours de son allocution, le président, Louis Lalanne, a exposé des chiffres très prometteurs de la gestion du café. De juillet à décembre 2022, l'association compte 163 membres et un excédent budgétaire de 476 €.

Le montant de la cotisation annuelle 2023 et 2024 a été voté à l'unanimité, il restera à 1€. Pour rappel, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent se faire servir à boire au comptoir. Le montant des consommations reste inchangé pour le moment (1€ pour les boissons alcoolisées, 0,50€ pour les autres boissons).

Le maire, Guillaume Lalanne, a pris la parole, en fin de présentation du rapport d'activité, invitant les nouveaux venus à venir au café et à participer à la vie du village. Proposition validée par l'ensemble des présents dans la salle.

Pour clôturer cette assemblée, un apéritif dînatoire a été servi dans une ambiance chaleureuse et décontractée comme on sait le faire à Toulouzette.

Le conseil d'administration tient à remercier tous ceux qui étaient présents et espère accueillir de nouveaux adhérents en 2023.

# LES POMPIERS FETENT LEUR SAINTE-BARBE A TOULOUZETTE

Le samedi 14 janvier dernier, les pompiers du centre d'incendie et de secours de Mugron avaient choisi notre village pour venir célébrer leur Sainte-Barbe. Ce rendez-vous annuel se déroule à tour de rôle dans chacune des communes défendues : Mugron / Nerbis / Toulouzette / Maylis / Larbey / Saint-Aubin / Laurède / Poyanne / Lourquen / Hauriet / Caupenne / Bergouey. Après 2011, il était donc tout naturel que les troupes de l'adjudant Jean-Louis LEVASSEUR reviennent festoyer du côté de notre salle des fêtes. Avant les réjouis-



sances, l'actualité bien chargée de l'année 2022 a été passée en revue par le lieutenant-colonel JOURNE et saluée par les différents élus présents ce soir-là (Boris VALLAUD, député des Landes et Didier GAUGEACQ, conseiller départemental et président de la communauté des communes notamment). Un bon nombre de pompiers a été mis à l'honneur, soit par un avancement de grade ou bien par une remise de médailles venant récompenser un engagement sans faille de la part de ces volontaires. La suite de la soirée fut moins protocolaire, mais beaucoup plus conviviale, sous la forme d'un banquet au cours duquel pompiers, élus, gendarmes, lapins et mouton passèrent un très agréable moment jusqu'au petit matin.

## Tri des biodéchets à la source au 01/01/2024

### Les biodéchets : C'est quoi ? Que dit la loi ?

Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants, comme les épluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, la tonte de gazon, etc...

Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle (Loi de la Transition Economique et de la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020).

### Pourquoi trier et comment procéder ?

Pour limiter les déchets et favoriser le retour au sol des végétaux consommés, produits et jetés

30kg de nourriture jetés par personne et par an

14 000 tonnes de déchets verts déposés en déchetterie



Etablir des menus et une liste de courses



Ajuster les proportions et cuisiner les restes alimentaires



Conservier les aliments dans l'emplacement approprié



Vérifier les dates de consommation



Composter, en bac ou en tas, les restes de cuisine et les végétaux broyés



Nourrir les animaux



Privilégier les arbustes à croissance lente



Aménager des haies sèches



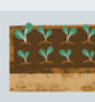
Broyer les branches



Tondre avec la fonction mulching



Pailler le sol



Aménager des potagers en lasagne

### Que propose le SIETOM ?

Équipement de tout usager en kit de compostage dès qu'il participe à une session de sensibilisation

Accompagnement des sites de compostage en établissement ou organisés pour plusieurs foyers

Broyage des déchets verts dans les communes, (collectivités et habitants)

### Quels bénéfices pour mon geste de tri ?

#### ENVIRONNEMENTAUX

Aller vers un modèle d'économie circulaire où les déchets reviennent de nouvelles ressources, tel que le compost, pour enrichir les sols

#### ECONOMIQUES

Pour réduire le poids et le coût du traitement des déchets valorisables par compostage, par broyage

Pour tout renseignement : [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr)



Comme vous l'aurez compris avec ce flyer réalisé par le SIETOM de Chalosse, les lois se succèdent et se durcissent en matière de réduction des déchets.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Depuis le 1er janvier 2022 et l'extension des consignes de tri, vous avez normalement réduit considérablement le volume de vos sacs poubelles, puisque tous les emballages se trient désormais. Le verre, les cartons, les boîtes de conserve, les briques, les bouteilles plastiques sont recyclés et, de ce fait, le coût de leur retraitement est bien moindre pour le syndicat que celui des ordures ménagères qui finissent par être enfouies sur le site de Caupenne moyennant une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en très forte hausse.

A compter de 2024, la loi AGEC va plus loin en obligeant tous les contribuables à trier à la source les bio-déchets. Ces derniers ne devront alors plus se retrouver dans la poubelle ni même en déchetterie (pour les déchets verts).

Aussi, le SIETOM va tenter de sensibiliser les habitants durant l'année 2023 afin que ces derniers adoptent de nouvelles habitudes, soit en réduisant leur production de bio-déchets, soit en trouvant des alternatives pour traiter ces volumes à domicile.

Composteur, broyeur de branches, poules, jardinage, à vous de jouer...

# LE PLUI ENTAME DÉJÀ SA PHASE DE RÉVISION

Opposable seulement depuis juillet 2021, notre PLUI (plan local de l'urbanisme intercommunal) va déjà devoir subir une révision pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, les services de l'Etat, par courrier en date du 30 décembre 2021, nous obligent à procéder à l'identification des zones humides sur l'ensemble des zones à urbaniser « AU » de notre territoire.
- ensuite, certaines communes voient des projets émerger alors qu'ils n'étaient initialement pas prévus ou connus et ne peuvent donc pas se concrétiser sans modification du PLUI.
- enfin, certains points de règlements posent problème lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

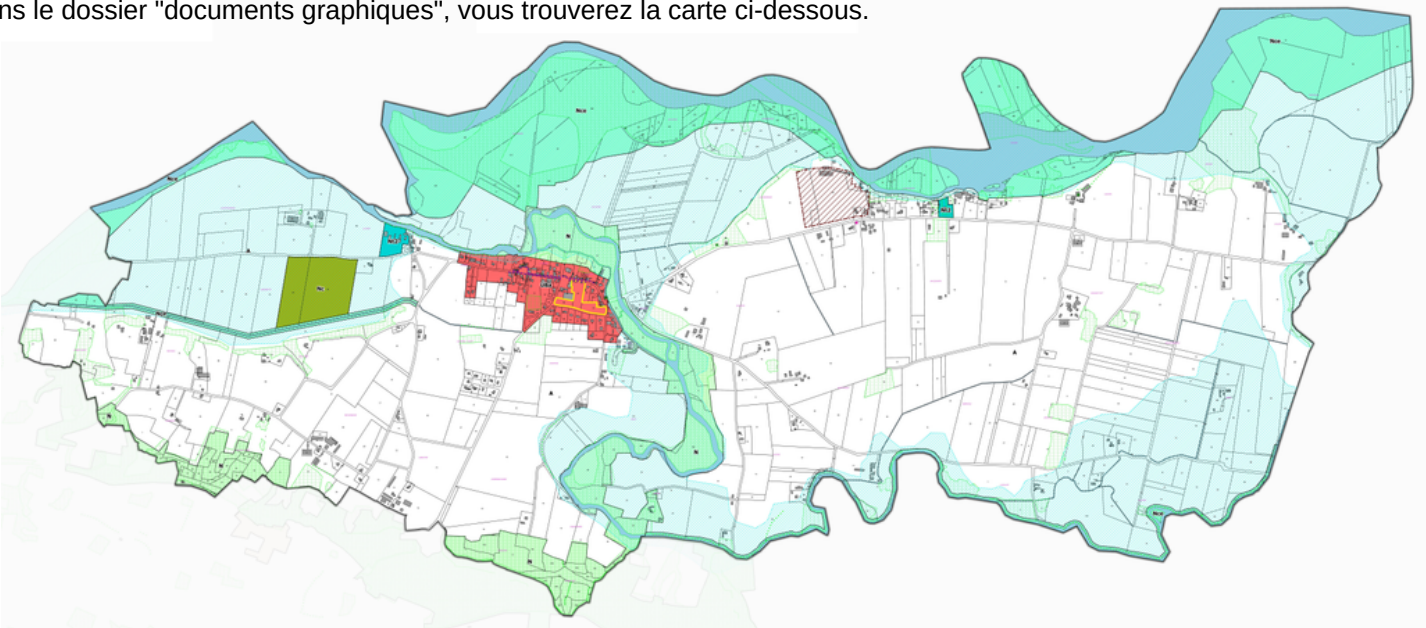
Mobilisés pour porter cette démarche, les services de la Communauté de Communes sollicitent l'avis de chaque commune afin d'étudier et d'engager également les modifications rectificatives aux documents en vigueur.

Les documents relatifs au PLUI sont consultables en mairie ou bien téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://cirrus.alpi40.fr/index.php/s/xwnmp4tR4myMYKD> puis cliquez sur le dossier "PLUI MUGRON pour appro - 8 juillet 2021"

Dans le dossier "pièces écrites", vous trouverez le document "Pièce 4.A - Règlement Mugron" dans lequel sont expliquées toutes les règles d'urbanisme propres à chaque zone.

Dans le dossier "documents graphiques", vous trouverez la carte ci-dessous.



La révision n'a pas pour but de révolutionner le zonage :

zone rouge = zone UBa = zone constructible

zone blanche = zone A = zone agricole

zone verte = zone N = zone naturelle

secteurs en bleu correspondent à la zone inondable

Par contre, il est important que vous nous fassiez remonter tous vos souhaits et projets futurs dans les meilleurs délais, afin de voir s'ils sont compatibles avec le règlement actuel. Dans le cas contraire, nous pourrions envisager de profiter de cette révision pour les rendre acceptables.

De même, certains critères du règlement ont pu (si vous y avez été confrontés) ou peuvent vous paraître trop contraignants. Là encore, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations.

Enfin, dans les zones A et N, la construction d'une maison neuve est impossible, mais la réhabilitation d'une vieille grange est autorisée, à condition que l'édifice soit identifié dans le PLUI. Donc, si un tel projet est envisageable sur votre propriété, faites-le nous savoir.

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

Lohann DRANCOURT – 1er juin 2022

Augustine AUGER – 18 juillet 2022

Ambre CASSAGNE – 19 décembre 2022

### MARIAGES

Nathalie DEGOS avec Jean-François DUCAMP – 13 août 2022

### DECES

Jean DUBOURG – 24 mars 2022

Marie Geneviève LASSALLE – 31 mai 2022

Claire, Lise, Gertrude DUPARC – 9 février 2022